

AR Prefecture

063-216302588-20241018-DEL2024101802-DE
Reçu le 24/10/2024
Publié le 24/10/2024

DEL2024101802

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 11
PROCURATION : 1
VOTANTS : 12

L'an Deux Mille Vingt et Quatre, Dix Huit Octobre à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène, VERNET Thimothée.

Absents : BAARDMAN Bruno, COSTE Roger, OLIVIER Katia

Procuration : BAARDMAN Bruno à PEUDEVIN Mireille

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : REGULARISATIONS FONCIERES IMPASSE DU DR SAUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1212-1, L2212-1 et L321-23,
Vu le plan de division réalisé dans le cadre des opérations de régularisations foncières de l'impasse du Dr Saubert,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'acquisition pour un montant de 0€ des parcelles AO568 et AO569 auprès de Monsieur TAILLANDIER Guillaume, AO571 auprès du SIAEP de la Faye, AO573 auprès de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, AO575 auprès de Madame MARECHAL Paulette, AO577 auprès de Monsieur FAFOURNOUX Gilles, AO579 auprès de Madame DAURIAT Emilie, AO580 auprès de l'indivision ROCHE-CHASTANG et AO583 auprès de l'indivision RODIER.
- **Dit** que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune
- **Dit** que les formalités relatives à cette acquisition seront établies par acte notarié auprès de Maître SAURET, notaire à Ambert
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

AR Prefecture

063-216302588-20241018-DEL2024101802-DE
Reçu le 24/10/2024
Publié le 24/10/2024

DEL2024101802

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le : 24/10/2024
- et de sa publication le : 24/10/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

